

QUESTIONS DE MIGRATION

Hervé Le Bras

07/11/2019

Édouard Philippe dévoile le 6 novembre 2019 une série de vingt mesures sur l'immigration. Ces annonces gouvernementales interviennent dans le contexte d'une séquence politique et médiatique houleuse autour de cette question qui suscite débats et fantasmes. Dans cette note, le démographe Hervé Le Bras répond, point par point et en rappelant les données précises, aux polémiques sur les migrations.

Solde migratoire de la France

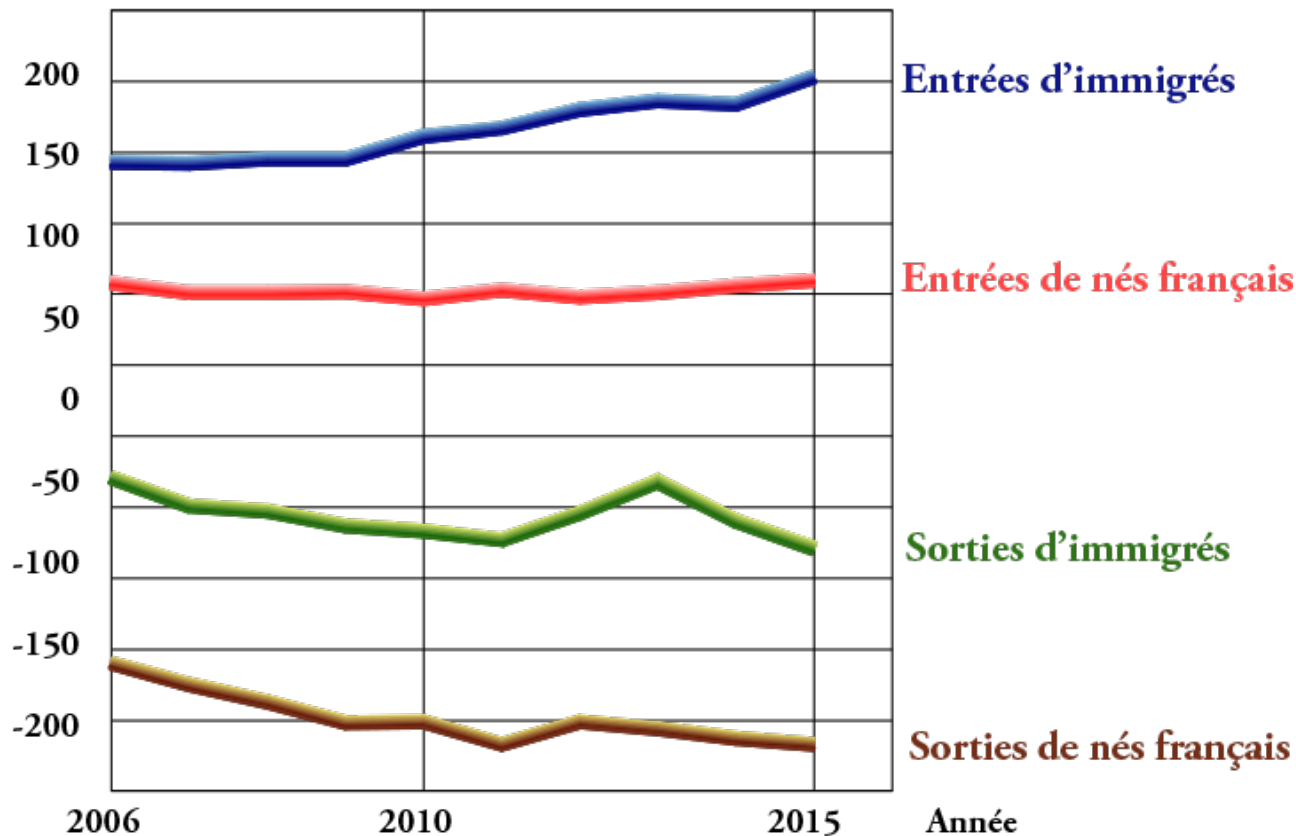
Les migrations sont souvent présentées sous le seul angle de l'immigration, c'est-à-dire de l'entrée des étrangers. On oublie ainsi deux choses : les sorties d'étrangers et les entrées et sorties de Français. Plus précisément, en 2017, l'Insee a comptabilisé 262 000 entrées et 71 000 sorties d'immigrés. Simultanément, 241 000 « non-immigrés » ont quitté le territoire français tandis que 108 000 y revenaient. Ainsi le solde net des immigrés est positif à 191 000 personnes et celui des non-immigrés négatif à -133 000 personnes, soit un apport global de la migration de 58 000 personnes, ce qui est modeste (moins d'un millième de la population). La figure suivante indique ces mêmes totaux, année par année, depuis 2006.

Pour la simplicité du raisonnement, on peut considérer que le solde des immigrés est constitué presque uniquement d'étrangers et celui des non-immigrés presque seulement de Français, ceux que l'on désigne par le terme d' « expatriés ». Mais, dans quelque pays qu'ils arrivent, les expatriés sont des immigrés. La faiblesse du solde migratoire reflète la faiblesse de la croissance économique et le niveau élevé de chômage, même s'il diminue depuis un peu plus de deux ans.

Figure 1

Immigration et émigration annuelles en France (2006 - 2015)

Migrants (milliers)

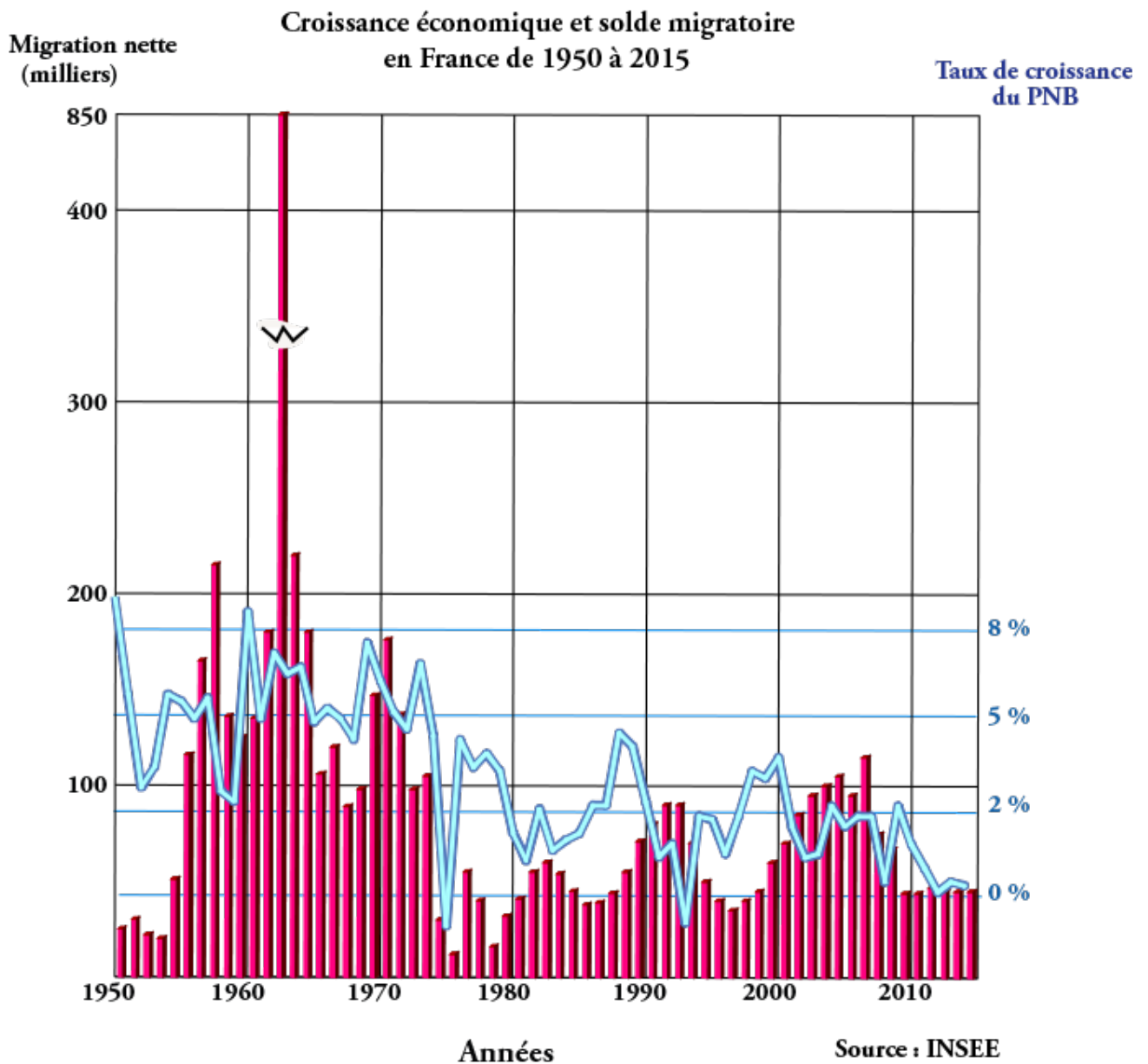


Source : INSEE

Migration et croissance économique

Le lien entre la croissance économique et le solde migratoire est une constante des migrations internationales. On l'a, par exemple, observé durant tout le XIX^e siècle aux États-Unis où le rythme des arrivées d'immigrants suit de peu le cycle économique. On peut le vérifier aussi pour la France depuis 1945 (figure 2). Si l'on met à part le retour des pieds-noirs en 1962, le solde migratoire augmente un ou deux ans après les reprises économiques et diminue avec le même retard quand le taux de croissance décline.

Figure 2



Cette relation qui paraît presque évidente l'est beaucoup moins pour les migrations internes en France. Les soldes migratoires des régions françaises n'ont pas de relation avec leur croissance économique. Dès la fin des années 1930, Helen Makower, Jacob Marschak et Herbert W. Robinson démontrèrent que les migrations internes étaient plus sensibles à la distance à parcourir qu'aux opportunités d'emploi. C'est de plus en plus le cas en France où le solde des migrations internes n'obéit pas aux différences économiques entre régions mais à un gradient Nord-Sud, si bien que la région avec le plus fort taux de chômage, le Languedoc-Roussillon, est aussi celle qui a le solde migratoire positif le plus important.

Des quotas ?

L'insuffisante mobilité des Français sur le territoire et la diminution du chômage depuis deux ans commencent à faire sentir leurs effets dans le recrutement. Dans plusieurs secteurs, localement ou nationalement, les postes offerts par les entreprises ne trouvent pas preneurs. Les postes à pourvoir sont aux deux extrémités de l'échelle des compétences. D'un côté, les postes peu spécialisés, peu gratifiants, parfois plus dangereux, pour le personnel d'entretien, pour les aides à la personne, pour les manœuvres sur les chantiers, pour la restauration. Les Français sont rarement candidats à ces postes malgré le chômage. Mais, à l'autre extrémité, on manque de personnel qualifié dans les hôpitaux ou dans les métiers du numérique. Lors de son discours d'ouverture de la séance consacrée aux migrations, le Premier ministre a donc fait allusion à des quotas, au sens d'un appel d'offres dans les métiers sous tension. Il ne faut pas confondre ces quotas avec des quotas restrictifs tels que Nicolas Sarkozy les avait envisagés et qu'il avait demandé à la commission Mazeaud d'étudier. Édouard Philippe a en effet rejeté l'idée de quotas appliqués à l'asile, aux étudiants ou à la migration familiale. Ne reste donc que la migration économique. De toute manière, dans son rapport, la commission Mazeaud avait montré l'inutilité des quotas professionnels en donnant l'exemple du Canada qui les avait expérimentés par métier et par province. Les personnes entrées au titre des quotas se retrouvaient effectivement rapidement dans un autre métier ou dans une autre province que ceux pour lesquels ils avaient été sélectionnés.

La réapparition, même subreptice, d'un appel à la migration économique est une constante du patronat de tous les pays. Elle n'étonne pas de la part d'un gouvernement à tendance libérale, donc favorable à une libre circulation des moyens de production. Les ultralibéraux de l'école de Chicago, à la suite de Milton Friedman, réclament d'ailleurs l'ouverture des frontières aux travailleurs.

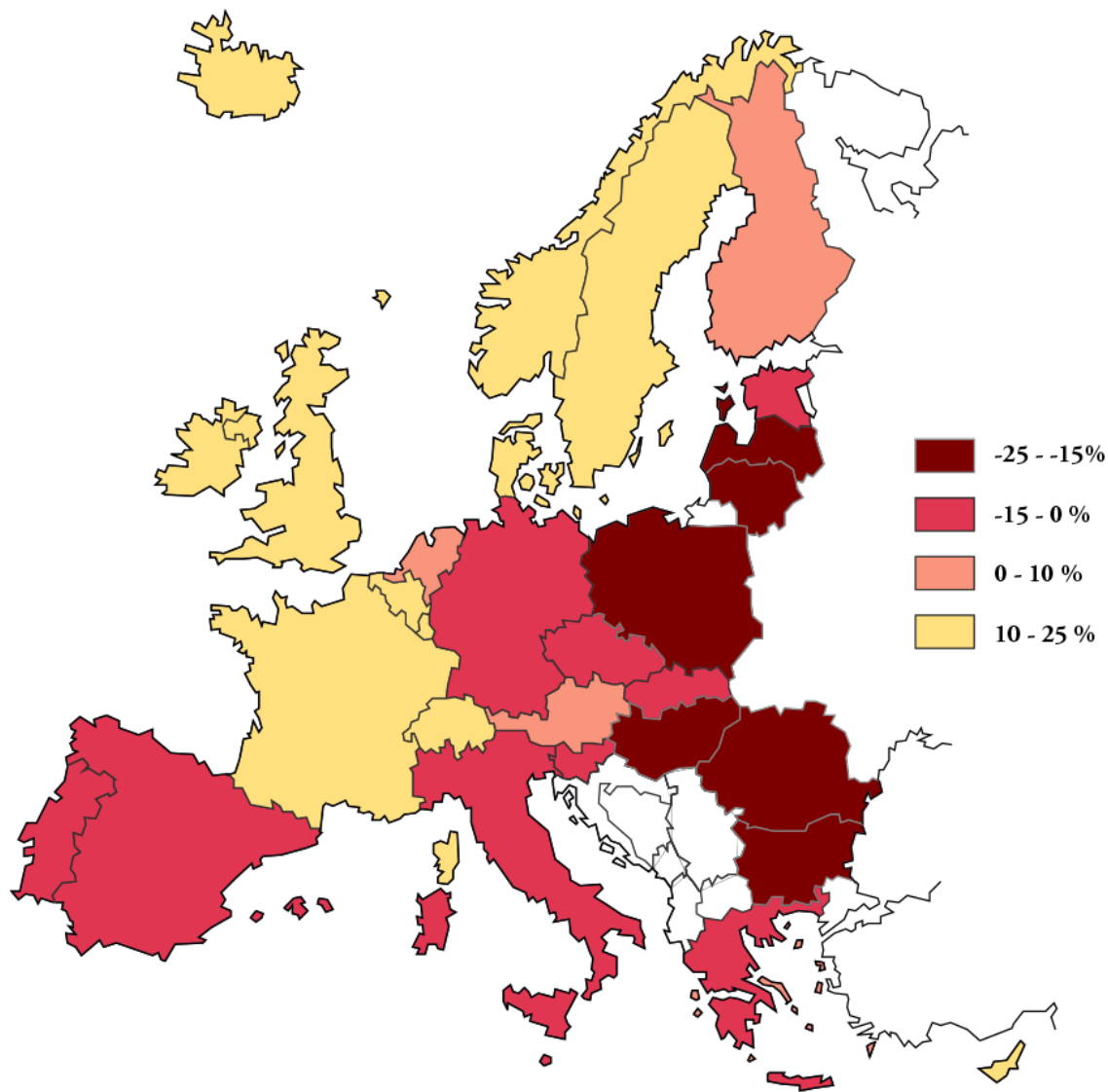
Migration, dépopulation, vieillissement en Europe

Selon la projection moyenne effectuée par les Nations unies, la population de l'Union européenne (à vingt-huit membres) devrait rester à peu près constante jusqu'en 2050 fluctuant autour de 500 millions d'habitants. Cette stabilité globale recouvre des situations contrastées. Plusieurs pays devraient connaître un déclin démographique prononcé : 25% de baisse en Bulgarie, 15% en Roumanie, Pologne, Hongrie, Lituanie, Lettonie. La décroissance se produirait aussi, mais plus faiblement, en Allemagne et dans le Sud de l'Europe. Inversement, la population de l'Europe du Nord-Ouest augmenterait, parfois assez nettement (10 millions de personnes supplémentaires en Grande-Bretagne). La carte des croissances et décroissances des populations entre 2015 et 2050 montre avec netteté qu'elles ne sont pas irrégulièrement distribuées, mais dessinent des larges

zones : Sud, Est, Nord-ouest, Mitteleuropa (figure 3).

Figure 3

Croissance ou décroissance de la population entre 2015 et 2050



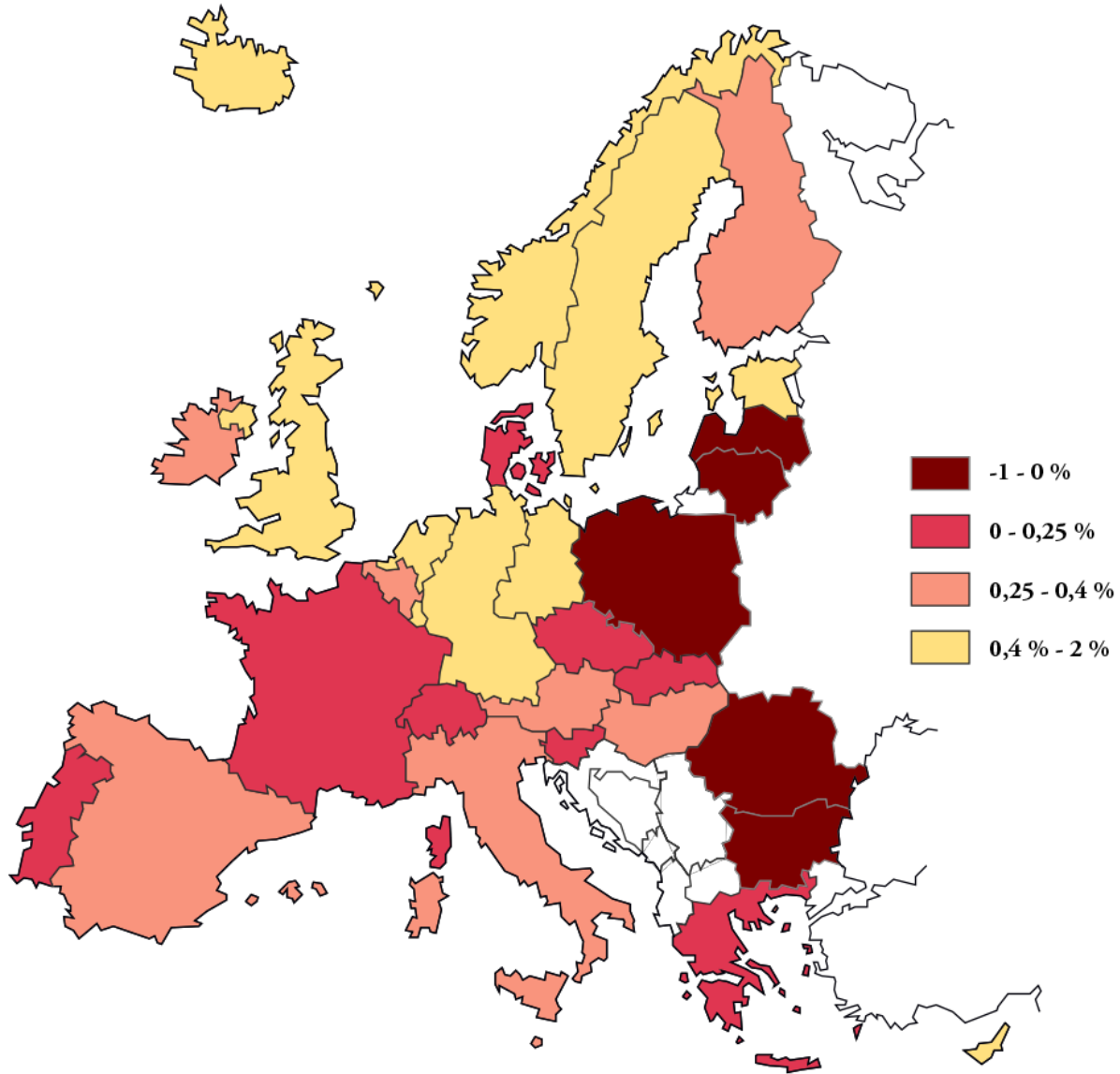
Source : U.N. Population division

Sans grande surprise, ces différences d'évolutions sont liées aux différences de fécondité. On voit sur la carte de la figure 4 que les indices de fécondité sont effectivement les plus faibles à l'Est et au Sud : 1,25 enfant en moyenne par femme au Portugal et 1,3 en Pologne (deux pays très catholiques, ce qui peut surprendre). Au contraire, les fécondités les plus élevées (mais malgré tout à des niveaux modestes entre 1,8 et 1,9 enfant par femme) se situent au Nord-Ouest.

solde migratoire représente comme on l'a vu un petit millième de la population totale.

Figure 5

Soldes migratoires en 2017 en pourcentage de la population selon Eurostat



Source : U.N. Population division

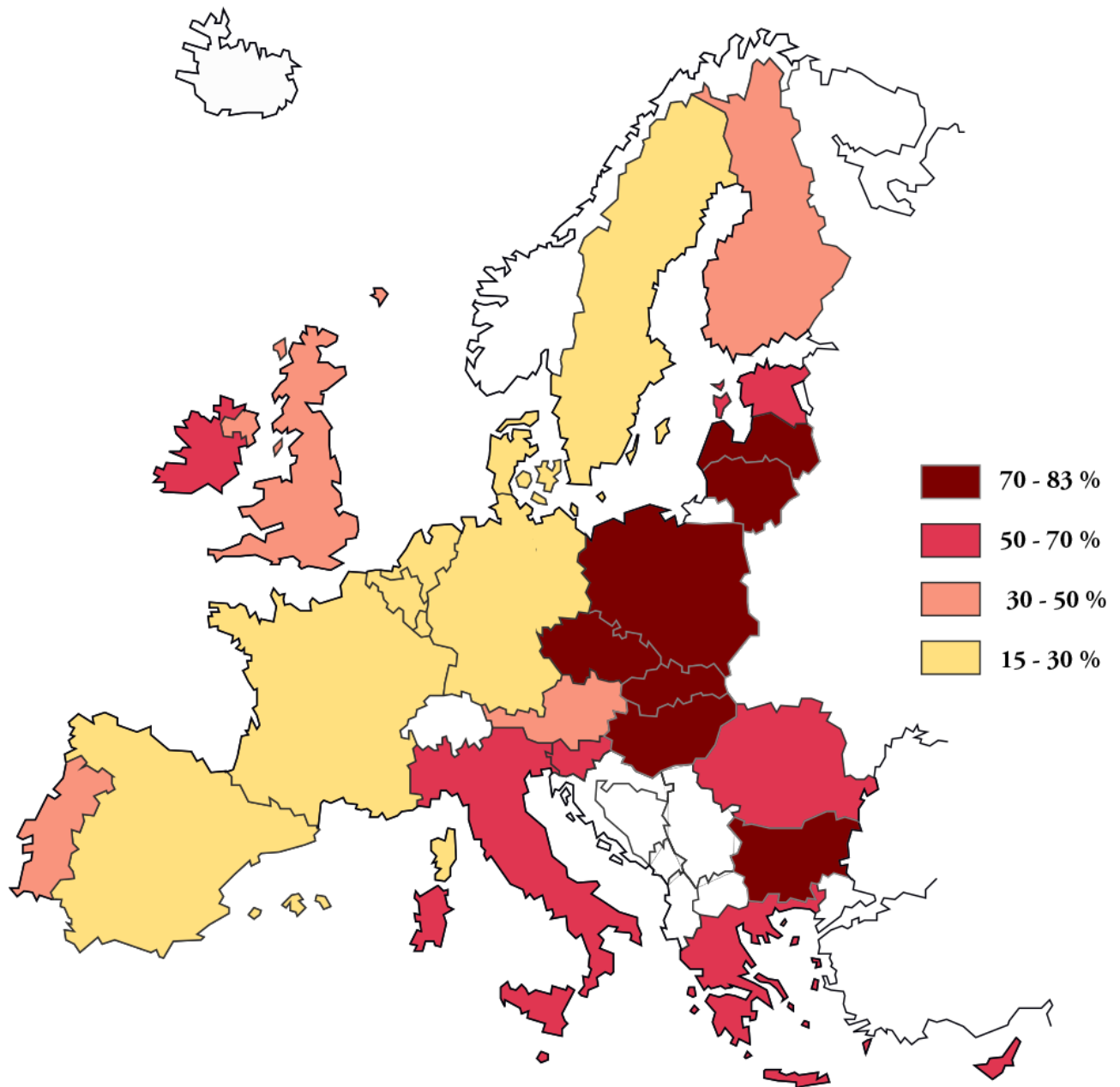
La conséquence d'une faible fécondité et d'un solde migratoire négatif est un vieillissement accéléré de la population. Il sera d'autant plus sensible à l'Est de l'Europe que l'espérance de vie qui avait stagné à l'époque communiste progresse rapidement pour rejoindre les valeurs observées à l'Ouest. Il ne faut pas cependant tout espérer des migrations. Même en France, en Angleterre et en Scandinavie où le vieillissement progressera moins vite, le rapport du nombre d'inactifs adultes au

nombre d'actifs s'accroîtra. Le stabiliser demanderait des soldes migratoires énormes qu'a calculés une étude des Nations unies en 2001. Il faudrait ainsi chaque année en France 900 000 migrants supplémentaires et 1,5 million en Allemagne. La migration doit être envisagée comme un correctif à la diminution de nombre d'actifs mais non comme un remède miracle contre le vieillissement de la population.

Pour faire face à leur dépopulation qu'ils ne souhaitent pas, les États de l'Est européen veulent encourager la fécondité par des politiques natalistes. La Pologne et la Hongrie ont déjà donné le signal avec des législations favorables notamment au maintien des femmes au foyer. C'est une vieille rengaine fondée sur le fait que les femmes au foyer ont plus d'enfants que les femmes actives. Mais la causalité est en sens inverse car elle résulte d'un effet de sélection : ce sont les femmes actives qui quittent l'activité en raison d'une naissance supplémentaire non les femmes inactives qui ont un enfant de plus. Il est piquant de remarquer que les pays qui, dans les Eurobaromètres, se prononcent le plus en faveur de la femme au foyer sont aussi ceux qui ont la plus faible fécondité comme on le constate sur la figure 6. Il est donc probable que leur politique nataliste n'aura guère de succès car elle heurte de plein fouet la demande d'égalité et d'accession au marché du travail de la part des femmes, une demande qui est devenue mondiale.

Figure 6

Pourcentage de personnes estimant que la place de la femme est au foyer



Source : Eurobaromètre 2017

La ruée hors de l'Afrique

La Ruée vers l'Europe, ouvrage du journaliste Stephen Smith a connu un grand succès rehaussé par une couverture où l'Afrique en noir occupait tout l'espace disponible. Le principal raisonnement du livre est simple, voire simpliste. Puisque les Nations unies projettent que la population africaine

augmentera d'1,2 milliard d'habitants d'ici à 2050, cette masse démographique, incapable de trouver de la subsistance, des ressources et du travail se ruera vers l'Europe.

La première erreur de ce raisonnement (si l'on peut employer le mot) est de considérer en bloc l'Afrique. Tant du point de vue démographique que de celui des ressources, l'Afrique est très diverse. Il faut distinguer au moins cinq Afrique, en tranches du nord au sud : l'Afrique du Nord, le Sahel, le golfe de Guinée, l'Afrique équatoriale et l'Afrique au sud du Zambèze.

Au nord du Sahara, les populations sont en cours de stabilisation (au Maghreb, la fécondité est inférieure à 2,5 enfants par femme). Le Sahel est la seule zone vraiment critique car il comprend les pays les plus pauvres, ceux qui ont le moins de terres cultivables et la plus forte fécondité (champion, le Niger avec 7,3 enfants par femme en moyenne). De 87 millions du Sénégal au Tchad, la population du Sahel devrait passer à 220 millions en 2050.

Les pays riverains du golfe de Guinée devraient aussi connaître une forte expansion démographique, mais leurs possibilités agricoles, leur croissance économique souvent importante (7% par an en Côte-d'Ivoire depuis qu'Alassane Ouattara a été élu président) les distinguent du Sahel et leur fécondité commence à baisser, surtout dans les villes qui s'étendent rapidement.

L'Afrique équatoriale est la seconde zone de plus forte fécondité au monde, mais elle dispose de ressources bien supérieures à celles du Sahel. Les densités y sont souvent très faibles (5 habitants par kilomètre carré au Congo et au Gabon) et l'agriculture peut se développer car elle occupe une portion minime du territoire avec des rendements bas (13 quintaux de céréales à l'hectare en République démocratique du Congo selon la FAO). L'accroissement de population peut donc trouver des débouchés sur place.

Enfin, le Sud de l'Afrique est plus éloigné de l'Europe que l'Inde et ses 1,4 milliard d'habitants. De plus, la fécondité de la République sud-africaine est inférieure à 3 enfants par femme. Craindre que ses habitants se « ruent » vers l'Europe est risible.

La seule zone qui puisse alimenter des craintes serait donc le Sahel. Mais une migration massive vers l'Europe est peu probable car, traditionnellement, les migrants du Sahel se dirigent vers le sud, vers le golfe de Guinée. On peut alors craindre qu'ils déstabilisent certains États comme cela a été le cas avec la guerre civile en Côte-d'Ivoire. Il faut aussi rappeler que 80% des migrations internationales en Afrique subsaharienne se déroulent à l'intérieur du continent. Elles sont majoritairement constituées de ruraux pauvres qui n'ont pas les ressources financières ni psychologiques pour entamer un long et difficile parcours, d'abord à travers le Sahara, puis par la

traversée de la Méditerranée. Les exemples de réfugiés qui n'ont pas pu aller plus loin que des camps à proximité du pays qu'ils ont fui sont nombreux : Somaliens au nord du Kenya, Soudanais du Darfour à l'est du Tchad, Rwandais à l'est de la République démocratique du Congo.

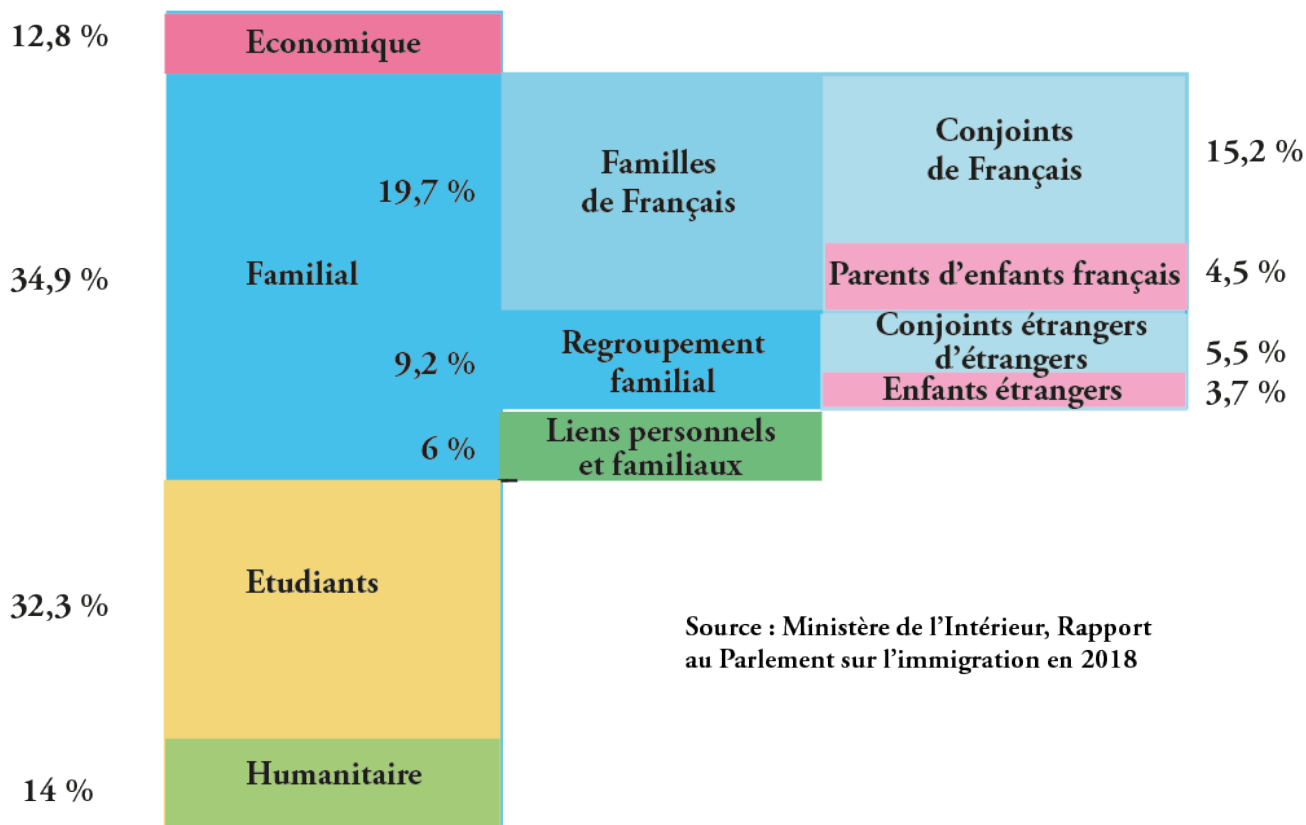
S'il fallait fournir un dernier argument, les effectifs de migrants en provenance du Sahel sont faibles en Europe. Par exemple, en 2016, 6 200 Nigériens vivent en France sur une population de 21 millions d'habitants dans leur pays. Leur nombre a certes augmenté car ils n'étaient que 3 600 en 2011, mais, dans le même temps, la population du Niger s'est accrue de 3,6 millions de personnes. L'accroissement du nombre de Nigériens en France ne représente donc que 0,07% de l'accroissement de leur nombre en Afrique. Les proportions sont encore plus faibles pour les Tchadiens et les Burkinabés. Seuls les Maliens et les Sénégalais sont un peu plus nombreux en France (respectivement 75 000 et 65 000), mais leur migration a débuté il y a longtemps, en particulier avec leur recrutement comme soldats, les « tirailleurs sénégalais », puis comme marins de commerce. La disproportion du nombre d'originaires d'une part du Mali et du Sénégal, d'autre part du Niger, du Burkina Faso et du Tchad alors que les conditions de vie, de développement économique et les niveaux de fécondité sont sensiblement les mêmes dans ces pays montre bien que leur croissance démographique explosive ne se traduit pas par une « ruée » mais suit des réseaux traditionnels. Au Mali même, par exemple, la moitié des migrants en France provient d'une seule province, celle de Kayes, à la frontière du Sénégal car des filières se sont mises en place depuis longtemps.

Diversité des entrées régulières

Les attributions de titres concernent des populations très diverses. Le ministère de l'Intérieur classe les 260 000 titres distribués l'an passé en quatre grandes catégories : migration économique, migration familiale, étudiants, humanitaire (asile). La figure 7 montre la répartition entre ces grandes rubriques où l'on voit d'abord que la migration familiale et la migration étudiante représentent deux tiers du total. Mais il ne faut pas s'arrêter à l'intitulé de la rubrique familiale car elle comprend des cas très différents. Plus de la moitié des titres accordés à ces cas concerne en effet les « familles de Français » et, parmi elles, les conjoints étrangers de Français qui en représentent les trois quarts. Refuser ces entrées serait d'abord violer l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme qui stipule que tout humain a droit à une vie de famille. Plus loin, ce serait intervenir dans la vie privée de Français.

Figure 7

Répartition des cartes de séjour selon le motif d'attribution (2018)



Les partisans d'une limitation du regroupement familial arguent qu'il s'agit de fausses unions mixtes, car conclues entre des descendants d'immigrés et des personnes du même pays d'origine, par exemple des descendants de familles algériennes immigrées avec des Algériens ou Algériennes résidant dans leur pays. Cet argument doit être fermement rejeté pour quatre raisons au moins :

- Les membres de ce qu'on appelle la seconde génération de l'immigration sont en général français par droit du sol et ils ne doivent pas être distingués des autres Français. Être descendant d'immigré ne signifie pas que l'on est un citoyen de seconde zone, pas plus que les immigrés naturalisés ne doivent être distingués des autres citoyens. La citoyenneté efface l'origine du point de vue politique. L'immigration est une caractéristique sociologique et géographique qui peut être étudiée en ces termes, mais non une caractéristique politique.
- Sociologiquement, l'enquête TeO de l'Ined et de l'Insee a montré que de telles unions de la seconde génération avec des personnes du même pays que leurs parents sont assez rares, environ 15%.
- Si l'on étudie les mariages dans la première génération de descendants d'immigrés provinciaux à Paris, on trouve aussi une certaine proportion de ces unions avec des personnes originaires de la même région que les parents, ce qui est dans la logique des

réseaux de relation et de ce que les Américains nomment le marché matrimonial. Les enfants de Bretons établis à Paris épousent plus souvent des Bretons que des Alsaciens.

- L'État ne saurait intervenir dans le choix du conjoint sans commettre une grave atteinte à la vie privée.

Ajoutons pour ceux qui se plaignent des difficultés de l'intégration que les unions mixtes sont l'un des plus sûrs moyens de s'intégrer.

À côté du regroupement de familles de Français, les familles d'étrangers et surtout les enfants d'étrangers qui constituaient la rubrique la plus importante dans les années 1980 et 1990 sont maintenant peu nombreux avec 3,7% du total des entrées pour ces derniers. Reste une dernière rubrique « familiale », celle des liens personnels et familiaux avec la France qui est constituée pour l'essentiel de régularisations, qui ne représentent donc pas des entrées au sens physique du terme.

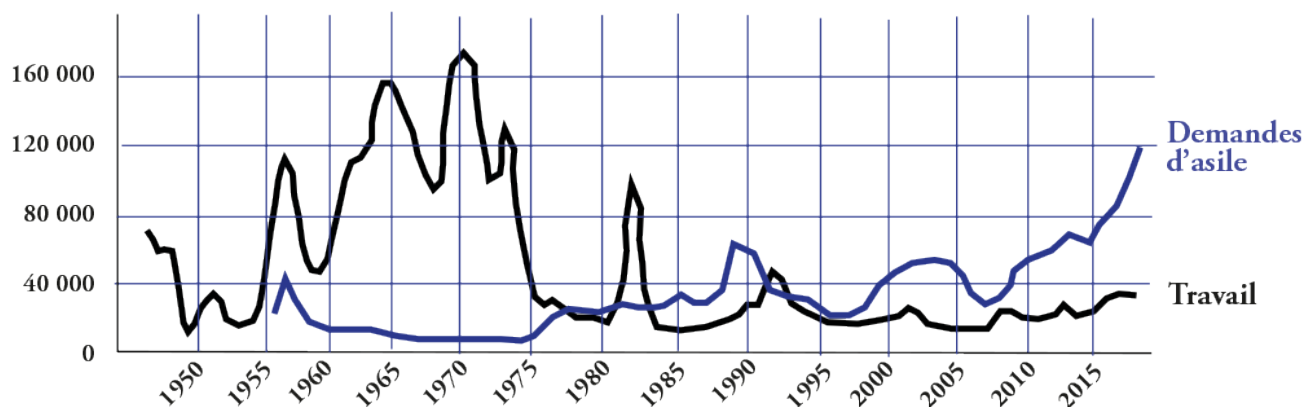
La catégorie de la migration économique paraît peu importante, mais c'est en trompe-l'œil car la plupart de ceux qui entrent au titre de la famille ou de l'asile font ensuite partie de la population active comme le montrent les comptages des recensements et les enquêtes emploi.

L'asile

Sur la figure 7, on a vu que l'asile représente une assez faible part des entrées. Il s'agit de ceux qui ont été admis par l'Ofpra, soit seulement un tiers des demandes en moyenne depuis une vingtaine d'années. L'opinion et le gouvernement sont cependant alarmés par la croissance du nombre de demandes. Les premières demandes qui étaient stables autour de 60 000 personnes par an avant la crise syrienne sont montées par palier à 75, 90, puis 110 000 en 2018 alors qu'elles diminuaient dans les pays voisins à partir de 2017. Une partie de l'augmentation, que l'Ofpra estime à 30%, des demandes correspond à des personnes qui se sont vu refuser l'asile dans un autre pays de l'Union européenne, essentiellement en Allemagne. Il est indéniable qu'une autre partie est constituée par de la migration de travail qui n'a pas pu passer par les filtres de cette dernière dont on a vu le faible volume. Lorsqu'on compare l'importance de la migration pour motif de travail et celle de la demande d'asile, le remplacement de l'une par l'autre saute aux yeux (figure 8). Alors que de 1956 à 1973, les entrées au titre du travail ont presque toujours dépassé 100 000 personnes, elles sont ensuite tombées à un niveau quatre fois plus faible tandis que la demande d'asile s'accroissait et les dépassait largement.

Figure 8

Bénéficiaires d'une carte de séjour au titre du travail et demandeurs d'asile (1946 - 2018)



Source : INSEE, OFPRA

Une autre raison pousse à suspecter que certaines demandes d'asile ont plutôt pour motif le travail. C'est ce que l'on pourrait qualifier de valse des nationalités. Sur le tableau de la figure 9, on a comparé les demandes d'asile selon le pays d'origine, par ordre d'importance. D'une année à la suivante, le classement des pays change beaucoup sans qu'on puisse mettre ces mouvements en rapport avec la conjoncture des pays considérés. La Syrie qui avait le second contingent de demandes en 2015 est en dixième position en 2018. L'Afghanistan, en dixième position en 2015, est maintenant en tête. La Géorgie apparaît soudain au quatrième rang en 2018 alors qu'elle était au-delà du dixième les années précédentes. Inversement, Haïti, troisième en 2016, ne figure plus parmi les dix premiers pays demandeurs deux ans plus tard.

Figure 9 : Demandes d'asile par pays par nombre décroissant (2018 : premières demandes)

Pays	2015	Pays	2016	Pays	2017	Pays	2018
Soudan	5100	Soudan	5850	Albanie	12131	Afghanistan	9455
Syrie	3400	Afghanistan	5650	Afghanistan	6671	Guinée	6188
Kosovo	3100	Haïti	4850	Haïti	5744	Albanie	5793
Bangladesh	3100	Albanie	4600	Soudan	4823	Géorgie	4806
Haïti	3050	Syrie	3600	Guinée	4292	C. d'Ivoire	4701

Pays	2015	Pays	2016	Pays	2017	Pays	2018
RDC	2950	RDC	2550	RDC	4228	Soudan	4159
Chine	2800	Guinée	2300	C. d'Ivoire	3745	Bangladesh	3654
Albanie	2250	Bangladesh	2300	Bangladesh	3434	RDC	3062
Irak	2150	Algérie	1950	Kosovo	3337	Mali	2869
Afghanistan	2100	Chine	1850	Algérie	3172	Syrie	2745

En outre, plusieurs des pays en tête à chaque époque sont presque sûrs : l'Albanie, la Géorgie, la Guinée, le Bangladesh, la Chine, le Kosovo, la Côte-d'Ivoire. L'Ofpra n'est pas dupe puisqu'à l'issue des enquêtes qu'il diligente 95% des Géorgiens sont refusés ainsi que 93% des Albanais tandis que 80% des Syriens sont acceptés. Si tous les refusés regagnaient leur pays, le système serait efficace, mais, selon des enquêtes de la Cour des comptes et du Conseil d'État, la plupart restent en France sans papiers, souvent parce qu'ils n'ont pas été reconnus par le consulat de leur pays d'origine et ne sont donc pas expulsables. Ni expulsables ni régularisables : « ni-ni ». Cela constitue l'une des causes importantes de rejet de l'immigration par l'opinion car ces « ni-ni » sont souvent visibles dans les grandes villes et sont tentés par le travail illégal.

Grand remplacement et mixité

Importé des États-Unis qui pratiquent une statistique raciale, le thème du grand remplacement a été repris par l'extrême droite en France notamment par Renaud Camus et Éric Zemmour. L'argument est simple : puisque le résultat net de la migration en France se traduit ces dernières années par 190 000 étrangers en plus et 130 000 Français en moins, à terme, la population française sera remplacée par une population étrangère. L'erreur du raisonnement, car il y a erreur, est de faire croire que ces deux populations sont fermées, séparées, qu'il n'existe aucun mélange comme dans l'apartheid en Afrique du Sud. Or, non seulement beaucoup des étrangers qui immigreront deviennent français à terme, mais surtout beaucoup concluent des unions avec des Françaises d'origine, donnant naissance à une population d'origine mixte. On peut le vérifier de plusieurs manières, par exemple, en exploitant les données « détail » de l'Insee qui donnent le profil de 22 millions d'habitants de la France classés par ménage. On peut y compter le nombre d'unions mixtes ou bien la proportion d'immigrés.e.s qui vivent en union avec un.e non-immigré.e. Dans la

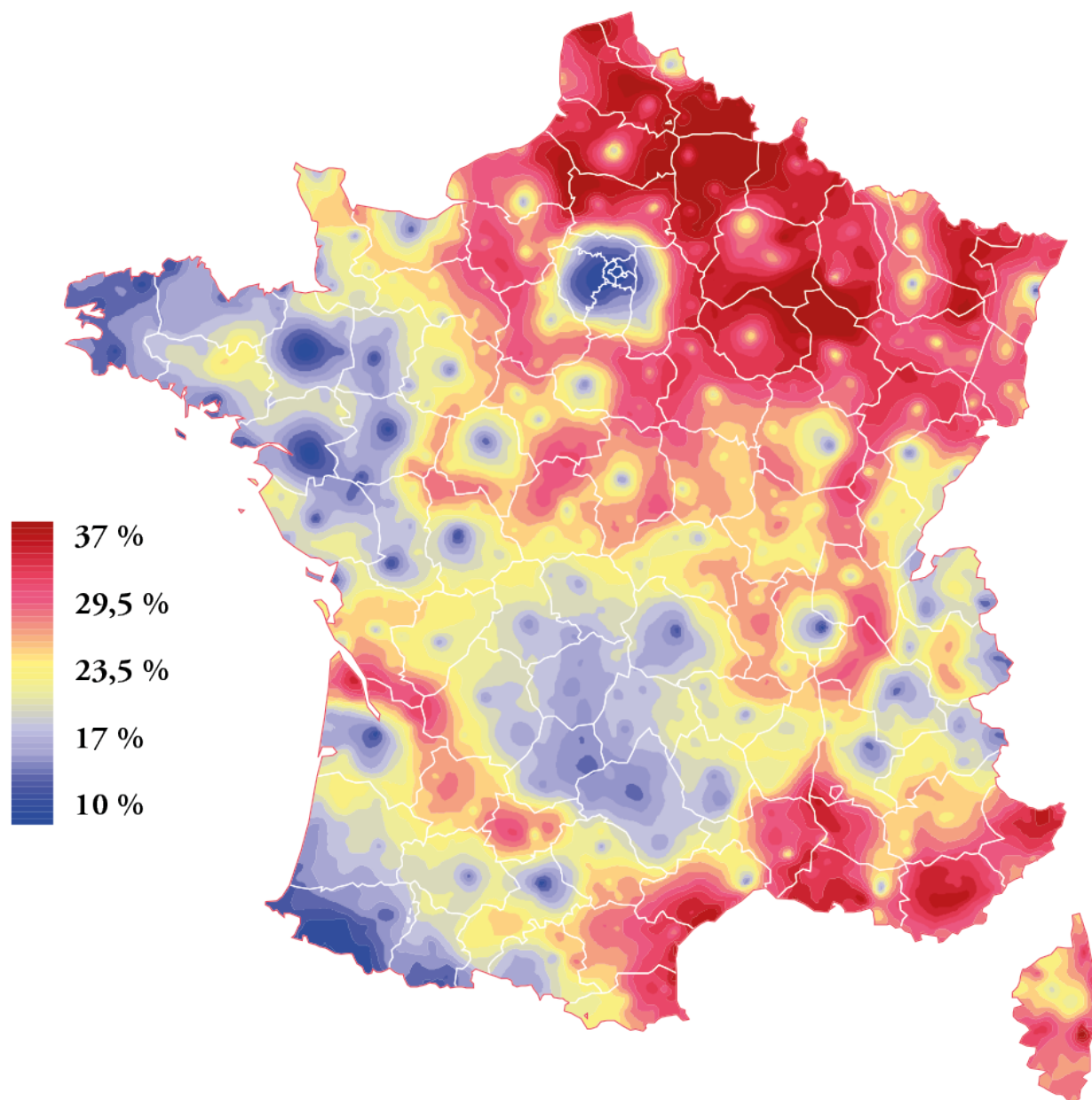
base de données « détail » de 2011, 35% des immigrés avaient pour conjoint un non-immigré. Par âge, le résultat était encore plus net : 42% de ceux âgés de 20 à 30 ans, 37% des 30-40 ans, 33% des 40-50 ans, 27% des 50-60 ans. Autrement dit, sur le moyen terme, la mixité progresse.

Une autre preuve du métissage de la France est fournie par l'état civil. Les naissances y sont en effet comptabilisées selon que le père et la mère sont immigrés ou non et selon que les grands-parents le sont ou non. Le résultat de ces dernières années est net : 10% des naissances proviennent de deux parents immigrés (ce qui ne signifie pas étrangers, 40% des immigrés ayant acquis la nationalité française), 60% des naissances n'ont ni parent ni grand-parent immigré. Restent 30% des naissances qui ont dans leur ascendance à deux degrés à la fois des immigrés et des non-immigrés. Si l'immigration continue à ce rythme, on peut calculer que 50% des naissances seront dans ce cas en 2050. Il existe bien un remplacement, celui de Français dont la proche ascendance est seulement d'origine française par des Français dont l'ascendance comprend des Français et des étrangers. De toute manière, il en a toujours été plus ou moins ainsi. Au cours de l'histoire de France, des Romains se sont mêlés à des Gaulois, des Francs à des Celtes, des Alamans, Bourguignons, Bretons (qui venaient d'Irlande) aux habitants locaux, quelques Vikings à des Normands, des Berbères à des Provençaux et à des Gascons, etc. Faut-il se désoler de ce métissage ? Au contraire, les populations qui vivent en circuit fermé, les isolats, perdent des défenses génétiques et sont alors souvent décimées par le contact avec de nouveaux venus, telles les populations amérindiennes ou plus récemment les Pascuans.

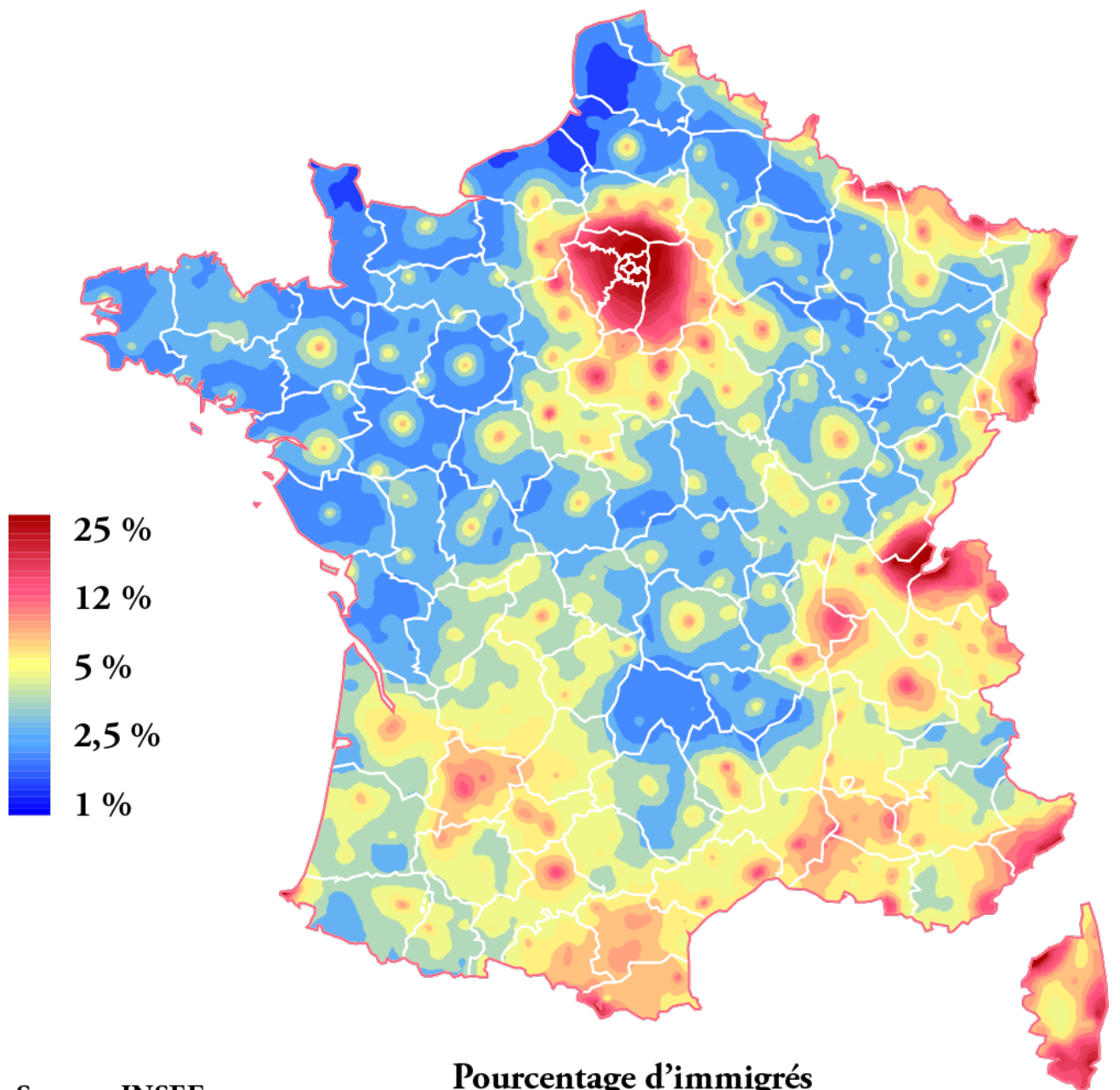
Opinions et faits

L'un des arguments les plus rebattus des adversaires de l'immigration est la gêne que leur cause le contact avec des immigrés. « On ne se sent plus chez nous », disent-ils. Ce « chez nous » que scandent les sympathisants du Rassemblement national (RN) dans leurs réunions, ces « odeurs » que critiquait Jacques Chirac, ces moutons égorgés dans les baignoires au moment de l'Aïd el-Kébir qui dégoûtaient ceux-là mêmes qui ne dédaignent pas de dîner dans un couscous. Est-ce vraiment le contact quotidien avec une population différente qui pousse les Français vers l'extrême droite ? Pour le savoir, il faut comparer les lieux de résidence des immigrés et les lieux de résidence de ceux qui se plaignent des migrations et veulent les stopper, voire les inverser. Sur les figures 10, on peut comparer la répartition des immigrés à un niveau fin sur le territoire à la répartition des votes pour Marine Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle. On constate de grandes différences.

Figures 10 A et B



**Pourcentage de votes pour Le Pen
à l'élection présidentielle de 2017**



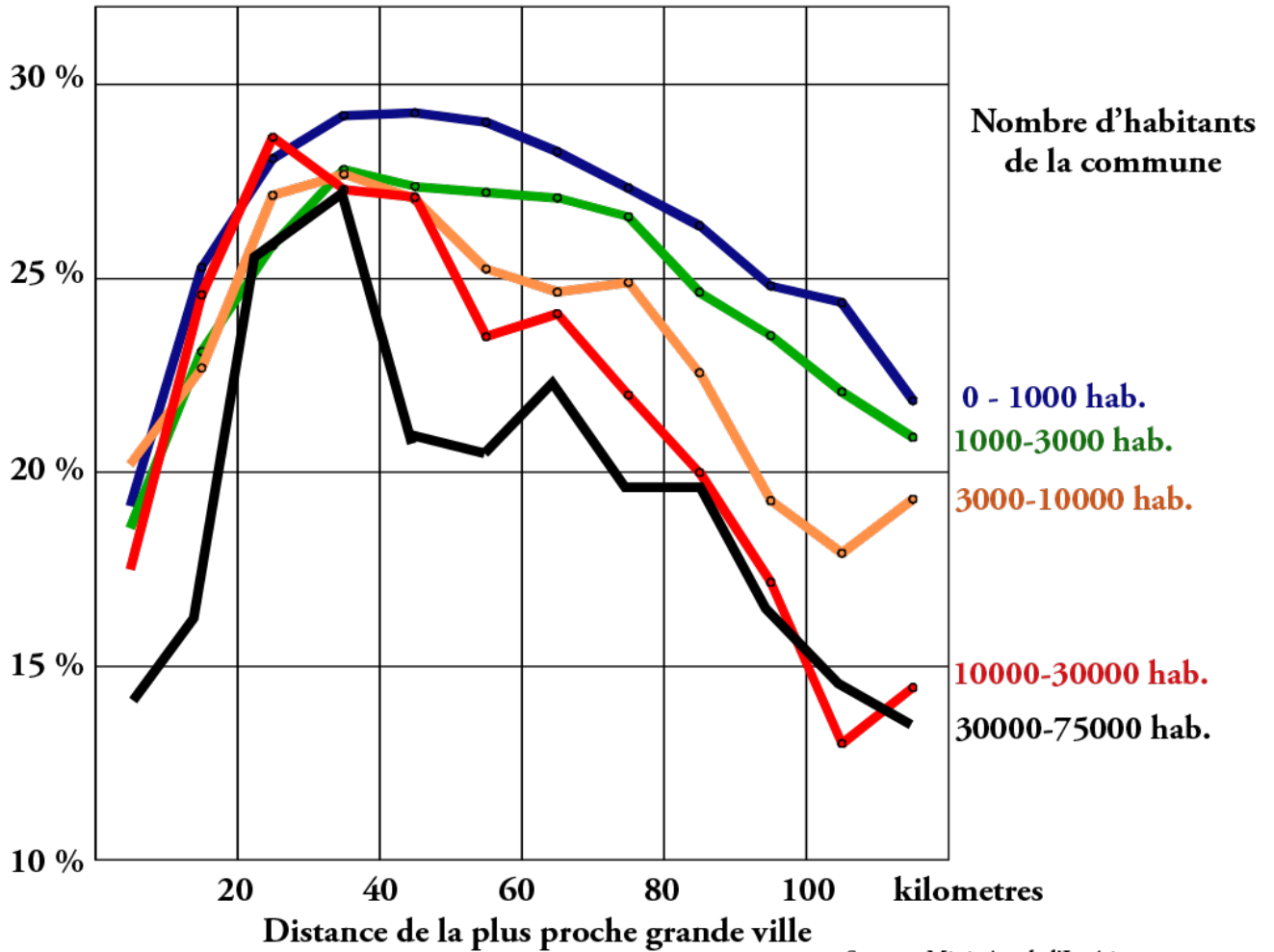
Source : INSEE

Pourcentage d'immigrés dans la population (2016)

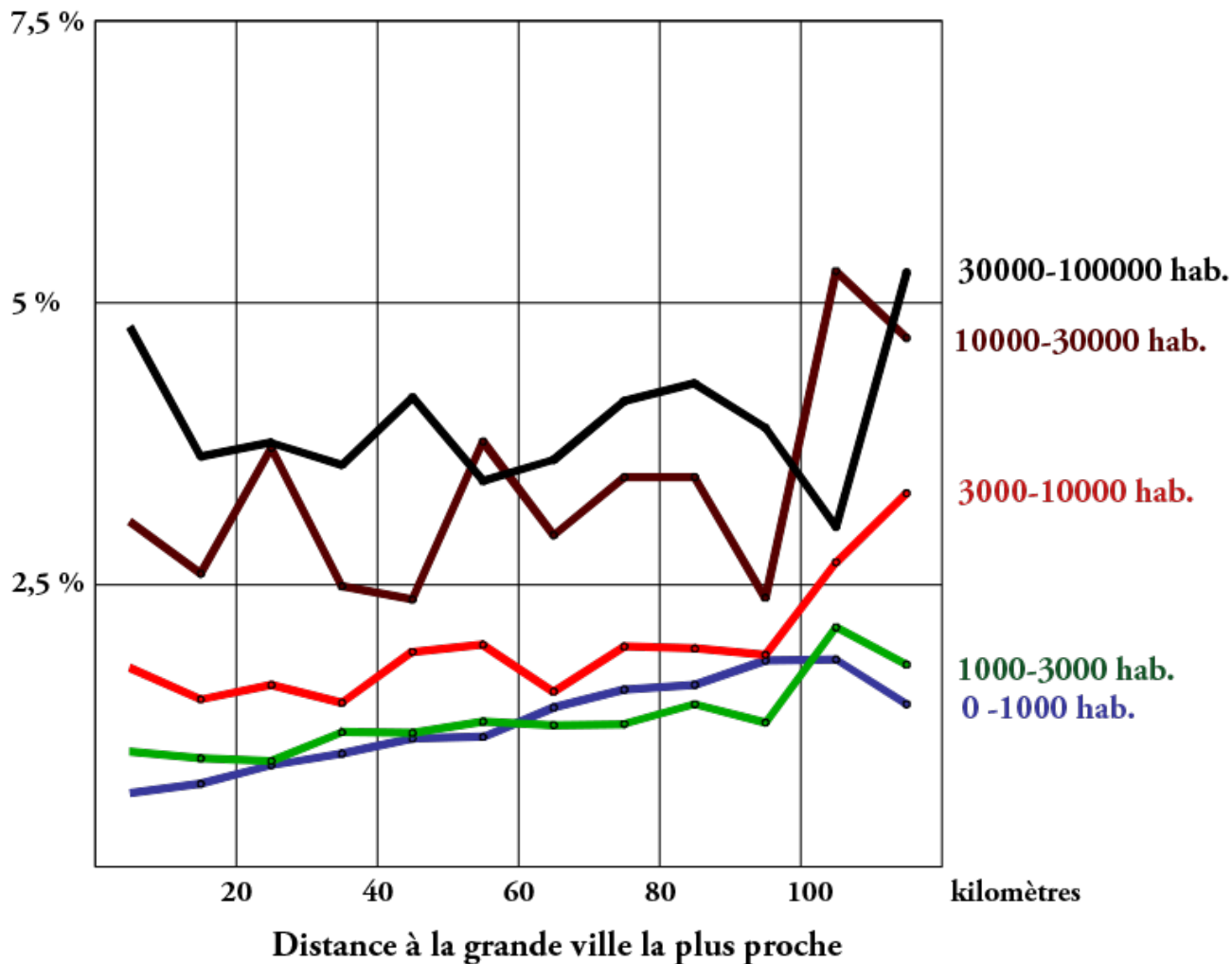
À part une frange sur la frontière nord-est, dans tout le territoire au nord de la ligne Le Havre-Châteauroux-Genève, les votes pour le RN sont les plus élevés là où les immigrés sont les moins fréquents. Au sud de la ligne La Rochelle-Grenoble, les deux géographies sont plus proches. Cependant, globalement, les plus faibles pourcentages de votes RN s'observent dans les grandes agglomérations où, au contraire, les immigrés sont les plus nombreux. On s'en rend mieux compte en comparant la fréquence des votes RN selon la dimension des communes et selon la distance à la plus proche grande ville (ici celles qui comptent plus de 100 000 habitants). Le contraste entre la répartition des votes RN et celle des étrangers est encore plus flagrant que sur les deux cartes précédentes (figures 11).

Figures 11 A et B

Pourcentage de votes pour Marine Le Pen
au premier tour de la présidentielle de 2017



**Pourcentage d'étrangers dans la population totale en 2016
selon la taille de la commune et sa distance à une grande ville**



Source : fichier détail INSEE

L'ordre des communes s'inverse de la première figure à la seconde. Ce sont les plus petites communes qui votent le plus pour le RN et qui ont simultanément la plus faible proportion d'étrangers, quelle que soit leur distance au centre de la plus proche grande ville. L'influence de la distance est plus complexe : le vote RN faible à courte distance augmente pour plafonner entre 35 et 55 kilomètres du centre, puis diminue. La proportion d'étrangers varie plus simplement. Pour les villes moyennes dont la population est comprise entre 30 et 100 000 habitants, le pourcentage d'étrangers décroît d'abord rapidement avec la distance, ce qui est le mouvement inverse de celui constaté pour le vote RN, puis il n'y a plus d'influence de la distance sauf une légère remontée des pourcentages dans les plus petites communes dont certaines proches des frontières sont simultanément assez éloignées de la plus proche ville française importante. En résumé, la taille de la commune joue le premier rôle.

La population des étrangers et celle des électeurs RN sont donc assez éloignées l'une de l'autre,

presque étrangères. Le rejet le plus fort de l'étranger ou de l'immigré est le fait de ceux qui le rencontrent et le fréquentent le moins ou plus exactement de ceux qui le croisent épisodiquement. Les médias et beaucoup de politiques entretiennent une vision inquiétante des immigrés qui est d'autant mieux reçue qu'elle est plus difficilement vérifiable. Il est beaucoup plus dur de rectifier ces représentations de l'immigré que de modifier sur le terrain les conditions de vie en commun.

L'avenir des migrations

Il est très difficile de faire une prévision ou d'émettre un simple pronostic sur les migrations futures, ce qui ouvre la voie à beaucoup de fantasmes, parmi lesquels ceux de l'invasion ou, dans sa forme moderne, de la submersion dès qu'un changement des flux se dessine. Les Nations unies publient cependant des projections du solde migratoire de chaque pays jusqu'en 2100. Les Nations unies ne peuvent pas faire autrement si elles veulent projeter la population des divers pays. Leur hypothèse peut paraître singulière : selon elles, les soldes migratoires devraient diminuer légèrement jusqu'en 2050, puis plus rapidement pour devenir presque nuls en 2100. Passé la surprise que peut provoquer cette projection, force est de lui donner un certain crédit. Les migrations présentes sont nettement moins importantes que celles des années 1880 à 1910, 1920 à 1930, puis celles de 1960 à 1970. Par exemple, entre 1895 et 1905, il est arrivé chaque année aux États-Unis 1,5% de leur population. Ce pourcentage équivaut pour la France actuelle à 1 million d'entrées chaque année pendant dix ans.

En sens inverse, les partis de droite, mais aussi La République en marche (LREM) brandissent la menace d'une déstabilisation de l'Algérie et celle de millions de réfugiés climatiques. Dans le cas de l'Algérie, on peut s'inspirer d'un précédent, la guerre civile qui, entre 1991 et 2002, a fait au moins 100 000 victimes. Durant ces douze années, les demandes d'asile en France ont d'abord diminué de 42 000 à 25 000 puis sont remontées à 45 000, non pas à cause des événements en Algérie mais du fait de la guerre de Yougoslavie qui s'est déroulée à la même époque.

Quant aux migrations climatiques, après avoir été mises en avant par les climatologues à la suite des publications de l'environnementaliste indépendant George Myers, elles sont maintenant mieux comprises et surtout ramenées à de justes mesures. Les 200 millions de migrants climatiques prévus par George Myers et qui avaient été repris dans le rapport Stern reposaient sur un calcul pour le moins sommaire : on avait compté combien de personnes vivaient sur des rivages dans le monde entier à moins d'un mètre au-dessus du niveau de la mer et postulé qu'elles migreraient toutes. Les observations menées au Bangladesh et dans le delta du Mékong ont montré que les habitants qui étaient en général des paysans pauvres se déplaçaient de quelques kilomètres seulement vers des collines ou la ville voisine et, dans le cas d'événements climatiques violents,

revenaient chez eux, sauf les plus démunis qui allaient grossir le prolétariat urbain.

En réalité, la seule raison d'une augmentation des migrations tient à l'élévation du niveau d'éducation en Afrique et en Asie car plus une personne est éduquée, plus sa probabilité de migrer augmente. Or, l'éducation a fait des progrès importants dans le monde entier. Pour ne citer qu'un exemple, l'Unesco recensait 15 000 étudiants au Maroc en 1971 ; ils sont aujourd'hui 900 000. Mais cette migration de personnes éduquées sera dirigée par l'espoir d'un emploi en rapport avec sa compétence, donc vers des pays qui éprouvent des besoins de main-d'œuvre spécialisée et qui offrent des possibilités de mieux vivre de sa profession. Si les migrants de Calais ou de Grande-Synthe cherchent à quitter la France, c'est parce qu'ils ont l'espoir de trouver plus facilement un emploi en Grande-Bretagne où le chômage est plus faible et le marché du travail moins réglementé.

Conclusion

En conclusion, on sait malheureusement que ces données et ces observations sont difficilement acceptées par une grande partie de l'opinion pour plusieurs raisons qui relèvent non de l'économie ou de la statistique mais de la psychologie sociale. D'une part, l'opinion se représente les migrations à la fois d'une manière anachronique, confondant les mouvements présents avec ceux du passé, et présentiste en craignant que les accidents du moment présagent les migrations futures, comme actuellement les conséquences de la guerre en Syrie et en Afghanistan avec leurs cohortes de réfugiés. Or, la migration actuelle en provenance du Maghreb qui forme le gros contingent encore maintenant est très différente du passé. 60% des nouveaux arrivants ont le bac ou plus, ils sont majoritairement célibataires et proviennent des villes. La fécondité au Maghreb est maintenant assez faible, de l'ordre de 2,5 enfants par femme en moyenne. Dans les années 1960 et 1970, la plupart de ceux qui arrivaient du sud du Maghreb étaient au contraire très peu éduqués, voire analphabètes. Ils venaient d'un milieu rural et laissaient au pays une famille souvent nombreuse puisque la fécondité du Maghreb dépassait alors 6 enfants par femme. La France rencontre des problèmes non pas migratoires mais sociaux avec les enfants et les petits-enfants français de la migration des années 1960-1970 plus qu'avec les nouveaux arrivants avec lesquels l'amalgame est opéré.

D'autre part, la migration est le domaine de prédilection de la généralisation abusive : qu'un crime soit commis par un migrant et tous les migrants deviennent des criminels en puissance ; que quelques Africains arrivent dans un centre d'accueil d'une petite ville et l'on parle dans les environs d'une submersion par les Noirs sous prétexte qu'on en a croisé quelques-uns ; que des logements sociaux soient attribués à des demandeurs d'asile dans des villes où les logements vacants sont nombreux et l'on parle de passe-droits lésant les demandeurs français, comme si ces logements se

trouvaient au centre de Paris ou de Lyon. Lorsqu'on démonte ces exagérations, voire ces mensonges, on attire l'attention sur ces questions et le doute ou le rejet de l'étranger se reporte sur une autre situation. Mais lorsqu'on souligne que les métiers les plus dangereux, les plus astreignants, les moins attractifs, ceux dont on dit que les Français n'en veulent pas, lorsqu'on regarde qui travaille sur les chantiers, qui est dans les cuisines des restaurants, qui fait le ménage tôt le matin ou tard le soir dans les administrations et les entreprises, quel est le médecin à l'hôpital et les infirmiers ou infirmières, personne ne fait attention ou se presse de l'oublier.

Pour venir à bout des anachronismes, de l'obsession du présent, des généralisations indues, les sociologues, les démographes, les historiens, les politologues et autres chercheurs ne sont pas écoutés et peuvent difficilement l'être car accusés de vivre dans l'abstraction, dans les chiffres et non dans la prétendue vie réelle. Les seuls qui peuvent avoir prise sur l'opinion, car c'est aussi leur métier, sont les politiques, mais peu prennent le risque d'aller à l'encontre de l'opinion.